



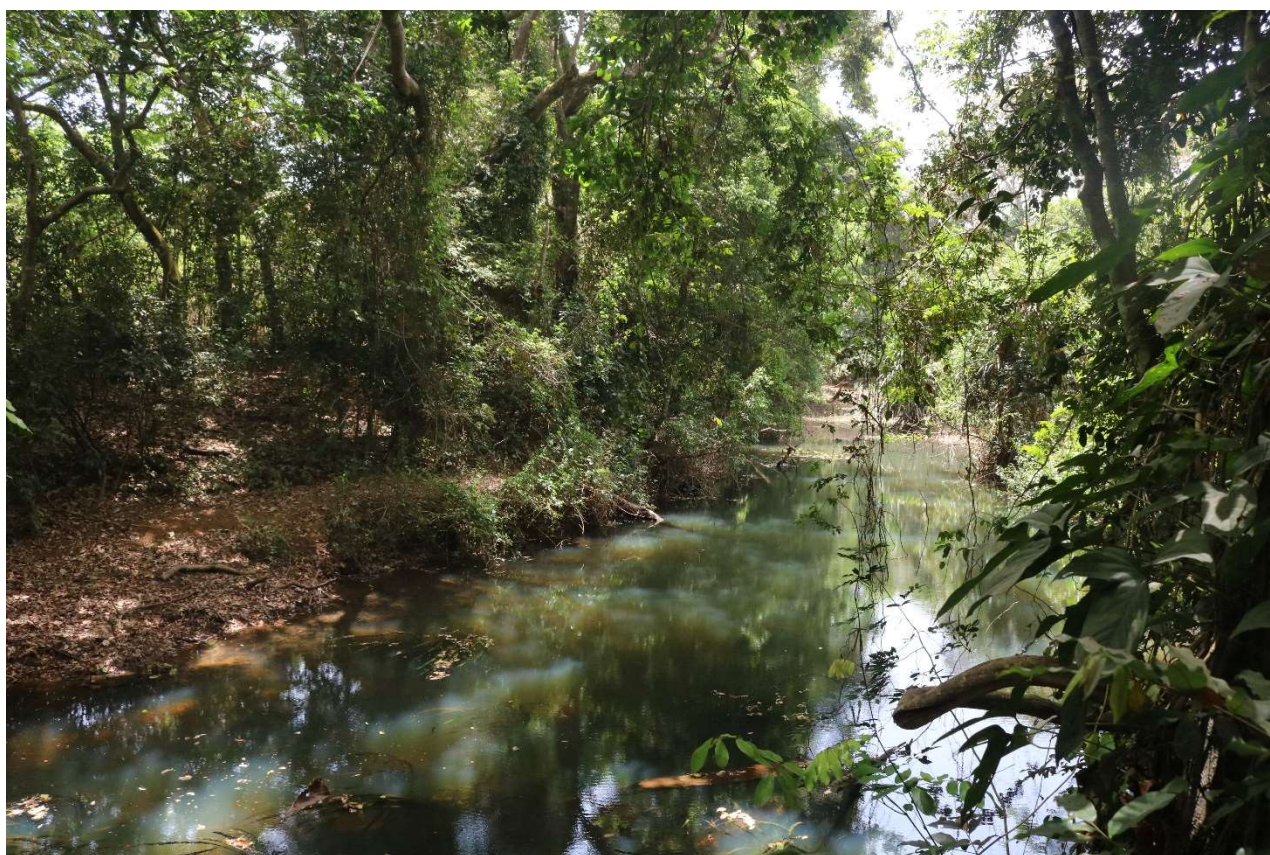
SGP The GEF
Small Grants
Programme



SGP The GEF
Small Grants
Programme



**STRATÉGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT
AU TITRE DE LA HUITIÈME PHASE OPÉRATIONNELLE (OP8)**



République de Guinée

Novembre 2024



Sommaire

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	1
1. INTRODUCTION	1
2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL: principaux résultats et réalisations	2
3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE (2 pages)	6
3.1 Alignement avec les priorités nationales	6
3.2 Lacunes et possibilités	7
3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8	8
4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8 (4 pages)	11
4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires	11
a) Processus de sélection des paysages terrestres et marins	11
b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP8	11
c) Initiatives stratégiques de l'OP8 dans les paysages terrestres et marins	1
d) Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires	1
Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	1
5. PLAN DE COMMUNICATION (1/2 page)	2
6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT (1 page)	3
a) Opportunités de cofinancement	3
b) Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu	3
7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT (1/2 page)	4
8. PLAN DE GESTION DES RISQUES (1/2 page)	4
9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (8 pages)	5
9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays	5
11. 2. Examen d'impact	8
9.2 Cadre de résultats de la SNP	8
13. Approbation du comité national de pilotage	5

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivité
APAC	Aires de Patrimoine Autochtone et Communautaire
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CITES	Commerce International des Espèces faune et flores Sauvages
CNP	Comité National de Pilotage
COP	Conférence des Parties
CPMT	Central Programme Management Team
DSN	Document de Stratégie Nationale
FAO	Programme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
MOA	Mémoire d'Accord
N.U	Nations Unies
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Operational Phase (Phase Opérationnelle)
OSC	Organisation de la Société Civile
PANA-CC	Programme d'Action National et d'Adaptation aux Changements Climatiques
PMF	Programme de Micro Financement (ou SGP Small Grants Programme)
PMF	Programme de Micro Financement
PNDES	Programme National de Développement Economique et Social
PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations - Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POPs	Polluants Organiques Persistants
PRCM	Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine
REGUIZOH	Réseau Guinéen des Zones Humides
RESILAO	Projet de Résilience des Littoraux en Afrique de l'Ouest
SNP	Stratégie Nationale du Programme de Microfinancement
STAR	Système Transparent d'Allocation des Ressources
UNOPS	United Nations Office of Project Services
US	United States (Etats Unis)



Ressources financières de l'OP8 - Programme national du PMF (estimées en dollars des États-Unis (USD))

Fonds de base du FEM de l'OP8	500 000 USD (À DÉTERMINER)
Fonds STAR FEM de l'OP8	1 000 000 USD
Autres fonds (sécurisés)	USD
Autres fonds (attendus/à mobiliser)	USD

1. INTRODUCTION

La 8^{ème} phase opérationnelle du Programme de Micro Financements (OP8 du PMF) s'appuie sur 30 ans d'expérience satisfaisante en matière d'autonomisation des organisations locales de la société civile (OSC) et des organisations communautaires de base (OCB), dans la conception et la conduite d'initiatives communautaires qui ont amélioré le bien-être des ménages, renforcé la sensibilisation et la résilience face aux menaces environnementales, et généré des retombées pour l'environnement mondial. Avec l'intensification des pressions liées au développement économique dans de nombreuses régions du monde en développement et l'augmentation des inégalités qui en découle, les communautés locales, en particulier les groupes vulnérables et défavorisés, sont de plus en plus marginalisées et incapables de faire face aux menaces liées à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et au changement climatique.

Les enseignements tirés et l'expérience acquise au cours des phases opérationnelles précédentes du PMF ont démontré que les approches intégrées et axées sur les paysages terrestres et marins permettent de mobiliser efficacement la collaboration de multiples parties prenantes, de relier les OSC/OCB locales à des partenaires habilitants et d'obtenir des résultats mutuellement favorables en matière de moyens de subsistance et d'environnement à grande échelle.

L'OP8 du PMF vise à faire participer les OSC/OCB locales dans les approches des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur fournissant un accès aux connaissances et à l'information, en les renforçant par l'apprentissage par la pratique, le développement des compétences et en fournissant une assistance technique et des subventions pour les interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial.

Les objectifs de l'OP8 reflètent les principales caractéristiques du Programme de Micro Financements 2.0 du FEM, notamment de nouvelles approches pour soutenir les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, l'établissement de liens avec des mécanismes complémentaires tels que l'Initiative de Micro Finances et le Challenge Programme des OSC, la coopération avec les Agences du FEM et l'exploitation des possibilités offertes par les stratégies du FEM, y compris la mise en œuvre des Programmes intégrés du FEM-7.

En outre, l'OP8 facilitera les possibilités d'innovation et de transposition à plus grande échelle, catalysera les alliances multipartites pour tester de nouvelles approches par l'intermédiaire des OSC, et exploitera ses plateformes de dialogue pour obtenir un plus grand impact. L'OP8 s'alignera également avec le Plan stratégique du PNUD (2022-2025) et y contribuera.

2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL : principaux résultats et réalisations

Lancé en 1992, le Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), finance des initiatives communautaires visant à résoudre les problèmes mondiaux d'environnement et de développement durable. Il est spécifiquement conçu pour accompagner les actions locales en responsabilisant les organisations de la société civile et les communautés pauvres/vulnérables, y compris les peuples autochtones, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées afin d'améliorer leurs moyens de subsistance et de réduire leur pauvreté, ainsi qu'en promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes tout en aboutissant à des avantages environnementaux mondiaux.

La création du PMF s'appuie sur la conviction que la résolution efficace des problèmes de l'environnement mondial passe par la recherche des solutions locales et des actions communautaires. C'est la raison pour laquelle, les subventions qu'accorde le PMF/FEM, sont destinées aux ONG/OCB légalement constituées et servent à faire la démonstration de l'efficacité des stratégies ou actions à base communautaire, au premier rang desquelles, la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Le PMF-Guinée a démarré au cours de la dernière année (2010) du cycle 4 (OP4-4). Il achève en ce moment l'OP7 et se prépare à aborder le cycle 8 du FEM (OP8).

A l'issue de la phase précédentes OP7, le PMF/FEM-Guinée a accordé des subventions à 42 projets. Ils ont été portés par 40 ONG, opérant sur l'ensemble du territoire Guinéen. La mise en œuvre des activités de ces phases a touché 27 Préfectures sur les 33 que compte le pays et couvert la plupart des domaines thématiques du FEM. Les principaux résultats obtenus se présentent comme suit :

Tableau n°1 : Résultats et réalisations du PMF/FEM (OP4-OP6) dans les domaines thématiques)

Domaine thématique	Résultats
1- Renforcement des Capacités	Organisation de 36 ateliers au bénéfice de 1,418 personnes dont 64 animateurs de radios rurales et communautaires
2- Protections des eaux	Reboisement et restauration de 77 têtes de sources couvrant 186 ha
	Initiation de 30 coopératives à la confection des briques en terre stabilisée
3- Biodiversité- Dégradation des Terres et Changement Climatique	Restauration et reboisement de 1,121 ha
	Mise en défens de 140 ha de forêts
	Distribution de 1,885 bâches solaires
	Installation de 100 fours de séchage de poissons à très faible consommation de bois
	Confection de 2,230 ruches kényanes
	Constitution de 80 groupements d'intérêt économique

	Production de 800 kg d'huitres
	Mise en place de 10 étangs piscicoles
	Restauration de 18 mares d'eau douce destinées aux cérémonies traditionnelles et aux activités annuelles de pêche
	Réalisation de 62,706 mètres linéaires de clôtures grillagées
4- Réduction des pressions sur les ressources ligneuses en matière de bois énergie	Production et distribution de 9,582 foyers améliorés
	Installation de 127 kits solaires
	Distribution de 12 cuisinières solaires
	Réalisation d'une étude de faisabilité et de mobilisation communautaire pour le classement en site de patrimoine mondial, d'habitat naturel pour la conservation des chimpanzés dans le massif du Fouta-Djallon
5- Gestion des substances chimiques	Formation et sensibilisation de 2,950 agriculteurs et femmes maraichères à l'utilisation appropriée des substances chimiques
	Formation et sensibilisation 795 orpailleurs sur les méfaits de l'utilisation du mercure dans l'exploitation artisanale de l'or

A l'issue de la phase précédente OP7, le PMF/FEM-Guinée a accordé des subventions à 42 projets. Ils ont été portés par 40 ONG, opérant sur l'ensemble du territoire Guinéen. La mise en œuvre des activités de ces phases couvre la plupart des initiatives stratégiques du FEM7. Les principaux résultats obtenus se présentent comme suit.

Tableau n°2 : Résultats de la phase OP 7 :

Domaine thématique	Résultats
1- Renforcement des Capacités	Organisation de 2 ateliers au bénéfice de 70 personnes dont des représentants communautaires
2-Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées	1117 ha d'Aires marines protégées sous gestion améliorée avec efficacité
	1331 ha de paysages sous gestion améliorée au bénéfice de la biodiversité
	12 ha d'habitats marins sous des pratiques améliorées au bénéfice de la biodiversité (hors zones protégées)
3- Agriculture, pêche durable et sécurité alimentaire	140 ha de Zone de terres agricoles dégradées Restaurées
	162 ha de paysages sous gestion durable des terres dans les systèmes de production
4- Co-avantages de l'accès à l'énergie à faible émission de carbone	9 kits solaires ont été installés pour alimenter 59 ménages en électricité et 90 foyers améliorés mis à disposition des ménages pour réduire la déforestation.
5- Coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets	1tonne de Polluants organiques persistants (POP) solides et liquides a été évitée grâce à l'utilisation des composts en agriculture.

Au total, 182 projets ont été subventionnés depuis la mise en place du programme, portés par plus de 140 ONG pour un total de 4 894 587 \$ pour un cofinancement total de 3 166 307 \$ dont 1 130 068 \$ en espèce 2 036 239 en nature.

Au titre des récompenses, on peut citer :

- L'ONG 'PRIDE-formation Guinée' a été certifiée finaliste du Prix Équateur en 2015, à travers un projet incluant les femmes et les groupes vulnérables dans les organes de décision et dans la gestion consensuelle des activités relatives à la conservation de la biodiversité et aux phénomènes liés aux changements climatiques ;
- L'ONG 'PREM' de Guinée, en partenariat avec des groupements de femmes des îles Tristao, à Boké a obtenu, lors de la COP21, un prix décerné par un organisme des Nations Unies dénommé « Momentum for Change » qui a récompensé la mise en œuvre réussie d'un projet, intitulé « planter le Moringa pour sauver la mangrove ». Ce prix, a été remis par Monsieur BAN KI MOON, Secrétaire Général des Nations Unies ;
- L'ONG 'REGUIZOH', a été primée sur le plan international, lauréate du prix « Initiative Climat » 2016, dans le cadre de la COP22 du CCNUCC à Marrakech au Maroc ;

Les montants des cofinancements : Au total, 182 projets ont été subventionnés depuis la mise en place du programme, portés par plus de 140 ONG pour un total de 4 855 587\$ pour un cofinancement total de 2 862 789 \$ dont 988 645 \$ en espèce 1 874 144 \$ en nature.

Tableau n° 3 : répartition des montants par thématiques ;

Domaine focal	Nombre de projet	Montant subvention	Cofinancement en espèce	Cofinancement en nature
Biodiversité	59	1 620 050 USD	339 287 USD	764 225 USD
Changement climatique	21	559 475 USD	137 239 USD	251 629 USD
Eaux internationales	13	364 250 USD	57 603 USD	177 017 USD
Polluants organiques persistants	13	303 050 USD	81 309 USD	114 328 USD
Dégradation des terres	60	1 524 825 USD	309 379 USD	566 945 USD
Développement des capacités	16	483 937 USD	63 828 USD	0 USD
TOTAL	182	4 855 587	988 645	1 874 144

Le nombre total de bénéficiaires :

Sur ce point le programme ne dispose que des informations incomplètes car cette section n'était pas demandée pendant OP4 et OP5. Le programme ne dispose que du nombre de bénéficiaires des phases OP6 et OP7 qui est de 98 761 dont 50 123 Hommes et 48 638 Femmes.

La Reproduction (démultiplication), cas des clôtures grillagées et APAC

A l'intérieur des projets financés par le programme, plusieurs répliques ont été observées dans les domaines de la protection des APAC, de l'adoption des clôtures grillagées comme moyen pour accroître la superficie du couvert végétal et pour la protection des cultures.

Leçons apprises :

Parmi les leçons tirées de la mise en œuvre des activités du programme, nous pouvons citer :

- Le renforcement de l'intégration de la dimension « genre », à travers la participation des femmes, des jeunes, dans la réalisation des projets, est déterminant pour la prise en compte de l'ensemble des préoccupations des communautés et assurer la pérennité des acquis ;
- La nécessité de poursuivre les ateliers de formation des ONG, car ils contribuent à améliorer les compétences techniques et opérationnelles des partenaires de terrain ; cela est fortement recommandé plus spécifiquement aux ONG qui soumettent des projets novateurs. Pour ce faire, le programme veillera à ce qu'une rubrique formation figure dans les budgets soumis.
- La vulgarisation des CPS, à travers, entre autres, des ateliers de formation, des rencontres d'information et de sensibilisation des représentants de radios rurales, en vue d'informer en langues locales les communautés, constitue les bases d'un véritable engagement collectif des intervenants pour la réussite de la mise en œuvre des projets et la garantie quant à l'atteinte des objectifs du Programme ;
- La mise en œuvre de l'initiative exploitation minière mondiale artisanale à petite échelle et programme de gestion du mercure, en Guinée est plus qu'une nécessité au regard de la situation environnementale et sanitaire catastrophique créée par l'exploitation artisanale de l'or avec usage du mercure ;
- L'appui technique et financier aux communautés gestionnaires des Aires de Patrimoine Autochtone et Communautaire est une mesure incitative qui encourage la gestion durable des ressources naturelles et crée une sorte d'émulation entre les communautés. Ce qui entraîne une forte demande et une augmentation significative des superficies des forêts communautaires protégées;
- L'implication des services techniques déconcentrés et décentralisés est un moyen sûr d'appropriation et de pérennisation des acquis à l'après-projet;
- L'approche de cofinancement est une mesure à poursuivre pour garantir l'implication effective des bénéficiaires dans la mise en œuvre des projets.

b) Lien des réalisations

- Le PMF s'aligne au Programme Intérimaire de la transition et s'intègre aux programmes et projets financés par le Gouvernement en matière de gestion durable de l'environnement. Par ailleurs, il est complémentaire au programme Pays du PNUD Guinée, notamment dans les 5 domaines focaux du FEM en cours et planifiés. Il consolide également les actions locales des ONGs bénéficiant des subventions d'organismes bis et multilatéraux. Les bonnes pratiques acquises des projets communautaires clôturés ont été répliquées principalement dans la gestion durable des APAC, la restauration des têtes de sources dégradées et d'autres projets en faveur du climat.

3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

3.1 Alignement avec les priorités nationales

Dans le cadre de l'OP8, le programme national s'alignera au Programme Intérimaire de la Transition (PRI) et s'intègre aux programmes et projets financés par le Gouvernement en matière de gestion durable de l'environnement. Par ailleurs, il est complémentaire aux stratégies du Bureau du Pays du PNUD, notamment dans les 5 domaines focaux du FEM en cours et planifiés.

Tableau n°4 : Liste des conventions et plans ou programmes nationaux/régionaux /Mondiaux pertinents

Conventions + cadres de planification nationaux	Dates de ratification/ d'achèvement
Programme Intérimaire de la Transition de la République de Guinée	2022 – 2025
Objectif de Développement Durable (ODD) – Agenda 2030 des NU	Septembre 2015
Convention sur la Diversité Biologique (CDB)	7 mai 1993
Stratégie Nationale sur le Changement climatique (SNCC) de la république de Guinée	Septembre 2019
Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) de la République de Guinée	Février 2019
Seconde Communication Nationale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique de la République de Guinée	Juillet 2018
Document du Programme Pays du Fonds Vert Climat de la République de Guinée	Juillet 2019
Code de l'Environnement de la République de Guinée	Juillet 2019
Plan d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNISAN) de la République de Guinée	Janvier 2018
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en République de Guinée	Août 2007
Stratégie de l'Économie Bleue de la République de Guinée	
Répertoire National des acteurs et actions en lien avec l'économie verte	Août 2023
Stratégie Nationale de Développement Durable Tourisme	
Contribution Déterminée au Niveau National (CDN)	2020
Stratégie Energie Durable pour tous, à l'horizon 2030	
Stratégie nationale et plan d'action en matière de biodiversité (SNDB-PA)	1999
Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et partage juste équitable des avantages découlant de leur utilisation	2014
Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	7 mai 2005
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) de la CCNUCC	2011
Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable de la Guinée (PASANDAD)	2016 – 2020
Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes	2019-2023
Plan National de Développement Économique et Social	2016 – 2020
Politique Nationale de l'Assainissement	Avril 2011
Programme de Définition de cibles Nationales de la Neutralité de Dégradation de Terres (PDC/NDC)	Avril 2018
Politique Nationale du Genre	Mai 2017
Plan d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) de la CCNUCC	2007

Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'accord de Paris	2015
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CNULD)	28 janvier 1997
Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD)	Ratification : janvier 1997 Adoption : 17 avril 2013
Convention de Stockholm (CS) sur les Polluants organiques persistants (POP)	26 octobre 2005
Convention de Minamata sur le mercure	2014
Convention et Protocole sur l'Autorité du Bassin Niger (ABN).	3 décembre 1982
Convention sur la mise en Valeur du fleuve Gambie	1978
Code des collectivités locales	2008
Plan National d'action pour l'Environnement (PNAE)	1994
Plan National d'Investissement en Matière d'Environnement	2013
Programme National de Développement Agricole (PNDA)	2018 – 2025
Politique Nationale de l'Environnement	08 février 2012
Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction (CITES) ou Convention de Washington	20 décembre 1981
Convention de Bale sur les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux	1989
Convention sur les Zones Humides d'importance internationale	Septembre 1992
Document de Stratégie Nationale du PMF/FEM/PNUD de l'OP7	2020-2023

3.2 Lacunes et possibilités

Le point 137. du programme de référence intérimaire de la Transition (2022-2025) stipule que les défis de la résilience environnementale sont « le renforcement des capacités de prise en charge des changements climatiques, des chocs épidémiques ou des catastrophes naturelles sont indispensables, dans une perspective de résilience environnementale. Il requiert de surmonter les défis ci-après : (i) l'harmonisation plurisectorielle des politiques et des lois pour mieux concilier les exigences d'environnement et de développement ainsi qu'une meilleure responsabilisation des populations ; (ii) la préservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ; (iii) la promotion des technologies alternatives et des énergies renouvelables ; (iv) l'amélioration de la gouvernance des chocs épidémiques sur le moyen terme ; (v) le renforcement des capacités des parties prenantes impliquées dans la gestion des ressources naturelles”.

Toutefois, les organisations communautaires de base ne sont généralement pas reconnues légalement avec des capacités d'intervention très limitées liées à leur manque de formation. Très peu d'organisations possèdent une expérience avérée dans la gestion de projets et leurs activités se limitent généralement à des actions ponctuelles.

L'action du PMF/FEM pour la phase OP8 en République de Guinée devra donc s'orienter prioritairement vers le renforcement des capacités des communautés locales les plus vulnérables afin qu'elles soient capables de mener des projets durables.

Il existe un potentiel considérable pour le co-financement à travers la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dont l'action est orientée vers la protection de l'environnement. Aussi, les réseaux de jeunes et de femmes constituent une niche pour les possibilités de synergies durant la phase OP8.

Selon le DNS, l'OP 7, la mise en application de ces textes politiques et juridiques n'a toujours pas été effective dans certains domaines, en raison des insuffisances en ressource (humaines, techniques et financières). Les principales lacunes relevées dans les outils (dispositions) programmatiques et stratégiques ci-dessus sont :

- ✓ Faible diffusion et appropriation des services techniques et différents acteurs nationaux ;
- ✓ Faible capacité technique et financière des ONG et OCB et du personnel technique des services technique de l'Etat, rendant difficile la mise en œuvre correcte des stratégies nationales ;
- ✓ Insuffisance de ressources financières et d'accompagnement technique limitant l'implication effective des communautés locales (population autochtones) et les OSC dans la planification et la mise en œuvre des priorités nationales ;
- ✓ Faiblesse de mesures de mitigation et d'adaptation dans les zones sensibles et à risques, pour les populations rurales dépendantes d'une agriculture itinérante sur brûlis précaire reposant essentiellement sur les pluies.

Cependant, la Guinée dispose d'un cadre politique et juridique suffisamment fourni qui s'exprime à travers des politiques, programmes, stratégies, plans d'actions sectoriels et l'adhésion à des conventions régionales et internationales relatives à la protection de l'environnement et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, l'existence d'un cadre institutionnel et l'engagement politique favoriseront la prise en compte de l'environnement dans les politiques et programmes de développement.

3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8

Tableau n° 5 : Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/OP8	Complémentarité du programme national du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes
Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées 1) Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales. 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex.agriculture, pêche,	1. <i>Poursuivre l'appui à la protection et la gestion durable des Aires de Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC)</i> 2. <i>Appuyer le processus de renforcement autonome (PRA) des APAC</i> 3. <i>Appuyer la conservation des espèces menacées dans les APAC et dans les forêts communautaires ;</i> 4. <i>Contribuer à la protection des sites RAMSAR</i> 5. <i>Promouvoir le tourisme écologiquement durable</i> 6. <i>Appuyer les communautés vivant dans des zones</i>	Projet de « Renforcement de la résilience et de capacités d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) » exécuté par le PNUD

foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	<i>exposées aux risques de changement climatiques</i>	
Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire 1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, écosystèmes insulaires, etc.). 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence. 3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.	1. <i>Appuyer les communautés dans la gestion durable des périmètres maraîchers ;</i> 2. <i>Appuyer les communautés à travers la fourniture des semences résilientes au changement climatique,</i> 3. <i>Appuyer les communautés pour la réalisation des systèmes agroforestiers durables</i>	Collaboration avec la FAO avec les projets de sécurité alimentaire en cours de mise en œuvre
Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN 1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. 2) Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.	1. <i>Poursuivre la sensibilisation et la diffusion des foyers améliorés dans le cadre de l'économie des bois de chauffe ;</i> 2. <i>Appuyer l'électrification d'infrastructures sociales de communautés riveraines des APACs</i> 3. <i>Reboiser des zones dégradées en plantation à vocation énergétiques</i> 4. <i>Promouvoir la fabrication des briques en terre stabilisée à la place des briques cuites</i>	Soutenir les OSC actives dans ce domaine.
Des coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets 1) Réduire et promouvoir les solutions de rechange à l'utilisation du mercure dans les mines d'or artisanales et à petite échelle. 2) Promouvoir la gestion des déchets plastiques et solides et l'économie circulaire.	1. <i>Renforcer les capacités des OSC sur les alternatives de l'utilisation du Mercure dans l'exploitation artisanale de l'Or,</i> 2. <i>Promouvoir l'utilisation des engrais organiques et l'usage des pesticides naturels dans l'agriculture</i>	Cette initiative repose sur les lois et réglementations nationales et internationales adoptées par la Guinée et sur l'élimination progressive des POPs et des substances chimiques dangereuses selon les procédures normalisées dans les zones de grande utilisation. Initiative d'exploitation minière mondiale artisanale à petite échelle et

3) Réduire/supprimer l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture. 4) Renforcer les coalitions locales et mondiales sur la gestion des produits chimiques, des déchets et du mercure.		programme de gestion du mercure du PMF/FEM
Renforcer l'inclusion sociale (obligatoire) 1) Promouvoir des initiatives ciblées et inclusives. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. (p. ex. femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées).	Renforcer l'inclusion sociale 1) Promouvoir des initiatives ciblées en faveur de l'inclusion. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. 3) Renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes par le développement des activités génératrices de revenus 4) Soutenir les associations des jeunes qui œuvrent en faveur de la protection de l'environnement (lutte contre le changement climatique)	
Gestion des connaissances (GC) (obligatoire) 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	Gestion des connaissances 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	
Gestion, suivi et évaluation des résultats (obligatoire) 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.	Gestion, suivi et évaluation des résultats 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs. 2) <i>Encourager le suivi - évaluation participatif impliquant les services techniques et les bénéficiaires</i>	rapports de suivi et évaluation, conformément aux procédures de PNUD et du PMF

	(ONG et communautés locales)	
--	------------------------------	--

4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8 (4 pages)

4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires

Conformément à la programmation globale du FEM 8, la stratégie du PMF inclura et renforcera son approche des paysages terrestres et marins et concentrera la programmation sur des écosystèmes importants en plus des zones clés pour la biodiversité.

Bien vouloir respecter la numérotation fournie dans le canevas fourni pour la stratégie

a) Processus de sélection des paysages terrestres et marins

Le processus de sélection des paysages de l'OP8 a été participatif, à travers l'organisation de rencontres avec les différentes parties prenantes (Services techniques de l'Etat, ONG/OCB, CNP, élus locaux, communautés locales et les personnes ressources).

Les différentes consultations ont confirmé les préoccupations ci-dessous :

- Les écosystèmes naturels et les ressources biologiques du pays doivent être considérés comme des biens économiques, socio - culturels et leurs valeurs et fonctions écologiques doivent être maintenues tout en les intégrant dans le patrimoine national ;
- Les politiques nationales, les stratégies, les programmes nationaux et sectoriels doivent intégrer les questions en rapport avec l'environnement et le développement durable, notamment les initiatives d'OP8 et les directives des ODD, ciblés par le pays ;
- La prise en compte du genre et de l'équité dans l'accès et la gestion des ressources naturelles, y compris le foncier doit être effective.

L'identification et la sélection des APACs ont été réalisées en tenant compte des critères ci-après :

- La pertinence des liens historiques, culturelles et/ou de subsistance qui unissent la communauté et son écosystème ;
- La communauté, actrice principale de la gouvernance de l'écosystème ;
- La gouvernance et la gestion par la communauté dans la conservation des habitats, des espèces, des fonctions écologiques et des valeurs culturelles associées.

b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP8

Au titre du FEM 8 le PMF se concentrera davantage sur la promotion et le soutien des initiatives évolutives au niveau local pour s'attaquer aux problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires. Il soutiendra des projets qui serviront d'incubateurs d'innovation, élargissant potentiellement la reproduction des meilleures pratiques grâce à des vastes projets soutenus par le FEM et/ou d'autres partenaires.

Dans toutes les quatre régions naturelles du pays, plusieurs variétés de sites réunissant les conditions d'APACs sont de véritables puits de séquestrations de carbone et constituent un complément significatif des

aires protégées pour l'atteinte des objectifs d'Aichi 2020 de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et les nouvelles cibles de la CDB négociées pendant la COP15 en 2022.

Les mangroves étant des zones tampons entre environnements marins et terrestres, les activités qui y sont menées couvrent aussi bien le domaine de la conservation de la biodiversité que la gestion des déchets, la protection des eaux internationales et la pêche durable. Les paysages de mangroves présentés ici, sont d'un intérêt d'autant plus grand qu'ils abritent les activités de quelques communautés.

Description des écosystèmes de la Guinée :

La Guinée possède trois grands types d'écosystèmes qui sont : les écosystèmes terrestres (y compris les écosystèmes de montagnes), les écosystèmes d'eau douce ou aquatique et les écosystèmes côtiers et marins repartis dans les 4 régions naturelles du Pays qui sont la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière.

Les écosystèmes côtiers et marins sont situés exclusivement dans la région naturelle de la Basse Guinée ou Guinée Maritime, constituant le bassin alluvionnaire des rivières côtières. Située dans la partie Ouest du pays, elle s'étale le long de l'océan Atlantique sur environ 300 km de côtes allant de la Préfecture de Boké extrême Nord-Ouest et à la Préfecture de Forécariah au Sud.

La principale formation forestière est la mangrove, forêt amphibie qui fait la transition entre la mer et le continent, périodiquement inondée par le flux. Elle s'étend assez loin dans les rivières (parfois jusqu'à 49 km à l'intérieur des grands fleuves) où l'action des marées est notoire et l'eau plus ou moins saumâtre (les embouchures). Un feuillage sempervirent, monotone s'étendant à perte de vue, un enchevêtrement des racines aériennes échasses et basses plongeant dans la mer à marée haute constituent le paysage caractéristique de la mangrove. Cette mangrove est un milieu fragile qui ne se développe que sur les côtes plates et vaseuses où le choc des vagues s'atténue avant d'atteindre le rivage. Les principales espèces qu'on y rencontre sont *Rhizophora racemosa*, *Rhizophora manglé*, *Avicennia nitida*, *Sesuvium portulacastrum*, *Phyloxerus vermicularis*, *Paspalum vaginatum* et *Laguncularia sp.*

Les écosystèmes côtiers et marins regroupent :

- ✓ Les forêts claires côtières, les écosystèmes de mangrove (estimés en 1965 à 350 000 ha et à environ 250 000 ha en 2016. Les mangroves, qui s'étendent le long de la majeure partie de la côte et jusqu'à 40 km à l'intérieur des terres, restent importantes et riches en biodiversité, mais elles ont diminué de plus de 30 % depuis le début des années 1980 ;
- ✓ Les écosystèmes marins occupent quant à elle une superficie de 47 400 km²;
- Les écosystèmes insulaires qui comprennent les îles *Tristao* (50 000 ha) classées site Ramsar en 1992, *Alcatraz* (0,75 ha) classée aussi site Ramsar en 1992, de *Naufage* situé à quelque 2,30 km d'*Alcatraz* à la frontière avec la Guinée-Bissau, *Moteba* (Rio pongo) et les îles de *Loos* constituées des îles : *Kassa*, *Tamara*, *Room*, *Blanche*, *Cabri* et *Corail*, ainsi que de plusieurs autres petits îlots (île de la bouteille, île Poulet, île Fousset). L'île blanche (10 ha) a été classée pour servir de dernier refuge substantiel aux tortues de mer qui viennent se reproduire en Guinée.

Les écosystèmes terrestres et d'eau douce se situent principalement dans les régions naturelles de la Moyenne Guinée, de la Haute Guinée, de la Guinée Forestière et dans la partie continentale de la Région de la Basse Guinée.

Les écosystèmes terrestres comprennent :

Les écosystèmes de forêts denses humides (700 000 ha soit 2,85% du territoire national) ;

La forêt dense humide guinéenne se caractérise par une formation fermée où la végétation est exubérante, les arbres très hauts et où règnent une humidité constante et une demi-obscureté. Les plus importants facteurs qui régissent le développement de cette forêt dense sont la température et l'humidité. Elles sont situées principalement dans la Région de la Guinée Forestière où la saison de pluie est plus longue (8 à 9 mois), l'amplitude thermique annuelle est faible. On distingue les strates suivantes :

Si dans le passé, la forêt dense humide (qui correspond à l'ensemble des formations boisées actuelles) couvrait 14 millions d'hectares, il n'existe aujourd'hui que quelques petits îlots notamment à Macenta, N'Zérékoré et Yomou dont l'exploitation abusive et anarchique risque de les faire disparaître d'ici la fin de ce 21ème siècle. Selon Gaillard (1989), elle ne couvrirait aujourd'hui qu'environ 750 000 ha en 1988. L'étude PNUD/FAO dite Lornly (1981) estime à 30 000 ha/an la régression de 1976 à 1980 due à l'agriculture itinérante et aux feux de brousse. Cette destruction concerne surtout la forêt dense de la Guinée Forestière en dehors des forêts classées et toutes les galeries forestières. Ceci ne veut pas dire que les forêts classées sont à l'abri de la déforestation. Les sols de cette forêt sont riches et profonds, les quelques espèces rencontrées sont *Lophira alata*, *Terminalia spp*, *Piptadenia africana*, *Khaya grandifolia*, *Entandophragma utilis*, *Tarrieta utilis*, *Triplochitum scleroxylon*, *Mansoniea altissima*, *Guarea cedrata*, *Nauclea diderichii*, *Heriteria utilis*, *Lovoa trichiloïdes*, *Parinari excelsa*, etc.

▣ Les écosystèmes de forêts denses sèches (800 000 ha soit 2,25%) ;

La forêt dense sèche guinéenne couvre la partie nord-est de la Guinée à l'exception du Fouta-Djalon. Victime des feux de brousses et des défrichements, elle a une seule strate d'arbres entremêlée de lianes plus ou moins ouvertes et un tapis graminée. Les arbres ont une hauteur moyenne de 20 m, on peut citer *Isoberlinia doka*, *Pterocarpus erinaceus*, *Daniellia oliveri*, *Afzelia africana*. Cette forêt couvre environ 800 000 ha. Sa régression est estimée à 17% tous les 15 ans soit 1,4% / an (9,120 ha/an). Elle renferme sans doute la faune la plus riche en espèces de Mammifères du pays, avec des animaux comme le lion, la panthère, les antilopes, le guib harnaché, les aulacodes, les lièvres et autres.

Les écosystèmes de montagnes (10,6 millions d'ha soit 43,25%) ;

Le Fouta-Djalon, massif montagneux, se trouve principalement en Guinée. Il se caractérise par l'ampleur et la diversité de son réseau hydrographique qui s'étend à neuf autres pays de l'Afrique de l'Ouest: le Bénin, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et la Sierra Leone.

La Moyenne Guinée et la Guinée Forestière sont les deux régions naturelles principalement montagneuses de Guinée avec des hauteurs variant entre 500 et 1 752 m d'altitude.

▣ Les écosystèmes de savanes soudano-guinéennes (1,6 millions d'ha soit 6,51%) ;

La savane est le résultat de la dégradation des formations boisées et couvre la majeure partie du territoire national. Les savanes guinéennes se développent sous un climat chaud et assez humide avec des pluies relativement peu abondantes avec une longue saison sèche au cours de laquelle les herbes jaunissent et meurent. Les savanes guinéennes sont à chaque saison sèche, la proie des feux de brousse. Elles couvraient 17 954 330 ha en 2005 contre 17 819 774 ha en 2015, soit une régression de 134 556 ha en 10 ans et 13 455,6 ha/an (AFD et al., 2019).

Les savanes les plus fréquentes sont parsemées d'arbres et d'arbustes ; on les appelle savanes arbustives et savanes arborées ou savanes boisées. Parfois les ligneux y sont absents (savanes herbeuses). On distingue principalement :

Les savanes xérophiles de la Guinée maritime à *Lophira lanceolata*, *Elaeis guineensis*, *Anisophylla lauriana* et autres ;

▣ Les écosystèmes de savane des plaines qui se situe principalement dans la région de la Moyenne Guinée où on rencontre les espèces comme : *Erythrophleum guineensis*, *Erythrina senegalensis*, *Parkia biglobosa*, ... disséminés à travers un tapis herbacé. Les savanes soudano-guinéennes typiques en Haute Guinée (Faranah, Siguiri, Dabola, Kérouané et autres), avec des arbustes et buissons à combretacées et légumineuses. Ces savanes se subdivisent en (i) savane boisée qui se caractérise par la présence d'arbres et d'arbustes formant un boisement ouvert. Ce type est rencontré un peu partout en Guinée et particulièrement en Haute Guinée avec comme espèces caractéristiques : *Isoberlinia doka*, *Cacia sieberiana*, *Parkia biglobosa* et *Daniellia oliverii* ; (ii) savane arborée, caractérisée par la présence d'arbres et d'arbustes épars. Ce type est rencontré sur les plateaux et les pentes des collines. Les espèces comme *Pterocarpus ernaceus*, *Erythrophleum guineense*, *Parkia biglobosa*, *Cuissonia angolensis* sont caractéristiques de ce type de végétation ; (iii) savane arbustive qui se distingue par la présence d'arbustes et d'un tapis herbacé continu et l'absence d'arbres. On y remarque surtout *Hymenocardia acida*, *Andropogon gayanus*. Ce type de savane est rencontré surtout au Fouta-Djalon, et (iv) savane herbeuse qui se caractérise par l'absence d'arbres et d'arbustes. Ce type de végétation est surtout localisé dans les bowé qui sont recouverts en saison de pluie par des *Poaceae* et dont *Pennisetum* spp. Cette savane occupe des étendues considérables dans les Préfectures de Boké, Gaoual, Tougué, Koundara, Lélouma et Koubia.

Il existe également des savanes herbeuses et arbustives de la zone péri-forestière de la frange nord de la forêt ombrophile.

Les écosystèmes agricoles et pastoraux (estimés à 6,2 millions d'ha soit 25,3%). Ils sont constitués d'une mosaïque de type de milieux propices à l'agriculture et à l'élevage dans tous les écosystèmes. Ces milieux sont occupés de façon permanente ou temporaire. Nonobstant que l'agriculture soit quasiment extensive

(cultures sur défrichement et brûlis, nomadisme agricole, ...), il existe dans le pays des systèmes intensifs de production (comme la culture de la pomme de terre à Timbi-Madina, préfecture de Pita et les plantations d'hévéa en Guinée forestière) dans lesquels l'utilisation d'intrants agricoles est source de pollution. Par ailleurs, suite à certaines activités agricoles, l'introduction intentionnelle de certaines espèces exotiques de plantes constitue une menace sur les variétés locales. Selon AFD *et al.* (2019), en Guinée, les écosystèmes agricoles couvrent 3 767 504 ha en 2015 et comprennent (i) les cultures pluviales, de bas-fonds et d'arrière-mangroves (2 076 094 ha), et (ii) les cultures permanentes, palmeraies et systèmes agroforêts (1 691 410 ha). Dans l'ensemble, les écosystèmes agricoles sont passés de 3 623 918 ha en 2005 à 3 767 504 ha en 2015, soit un accroissement de 143 586 ha en 10 ans et 14 358,6 ha/an.

Du point de vue biodiversité, il est à noter que 3077 espèces végétales et 3273 espèces animales ont été observées dans les Aires Protégées dont la Biosphère des Monts Nimba et du Massif de Ziamas.

Les plantations forestières, alimentaires et industrielles :

Certaines plantations forestières et fruitières ont été réalisées pendant la période coloniale et d'autres au cours des différents plans de développement économique de la Guinée de 1963 à 1979. La réalisation d'autres plantations a été poursuivie jusqu'en 1994. Ces plantations se retrouvent un peu partout dans le pays et particulièrement en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière. Il s'agit notamment :

Des plantations de pin de Sébhory à Dalaba,
De Gméline et de Teck à Kindia ;
De Teck à Gaoual, à Bérékéna à Kankan et à Pensély dans Mamou ;
De Terminalia sp à Ziamas dans Macenta ;
Des palmiers d'acajou en Haute Guinée ;
Des palmiers à huile, de colatier, d'acajou, etc. en Basse Guinée ;
Des palmiers à huile, d'hévéa, de caféier, de colatier, en Guinée Forestière.

Les écosystèmes des eaux douces :

▣ Les écosystèmes des eaux douces se subdivisent en écosystèmes lenticques (étangs, mares, marais, et plaines d'inondation) et en écosystèmes lotiques (rivières et fleuves).

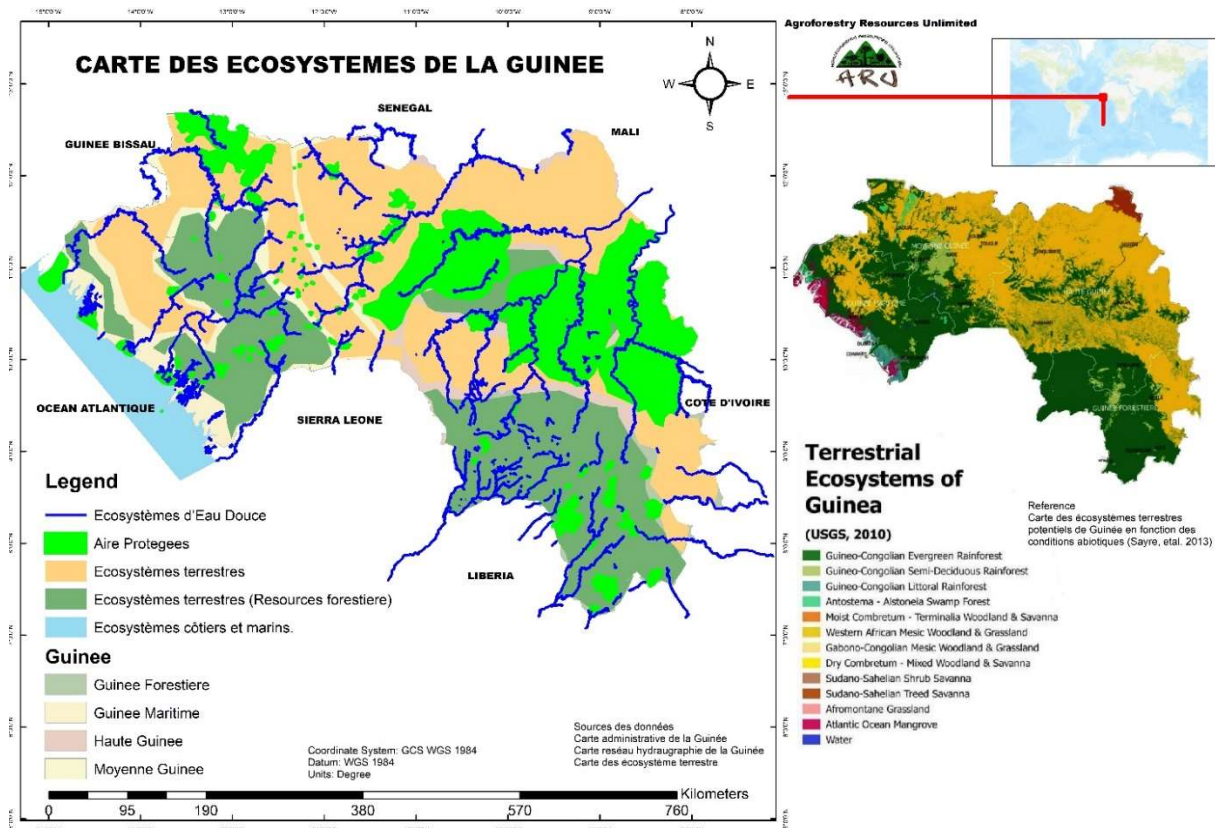
La Guinée, considérée comme le « Château d'eau de l'Afrique Occidentale », abrite les sources de nombreux grands fleuves et leurs affluents (Niger, Sénégal, Gambie, Mano) pour arroser les pays voisins, la Guinée est drainée par 1.161 cours d'eau, réunis en 23 bassins versants dont 14 internationaux.

Elle est dotée d'un réseau hydrographique relativement dense avec 1 161 cours d'eau inventoriés et dont la superficie des bassins varie de 5 km² à 99.168 km² (Niger). Ce réseau se caractérise par l'irrégularité du régime et le caractère international de 14 de ces fleuves qui irriguent la plupart des territoires Ouest Africains. Le réseau hydrographique de la Guinée se résume à deux types de cours d'eau : (i) les cours d'eau des régions montagneuses : constitués de torrents, de cascades, de lacs, d'étangs, de marécages et de mares (Moyenne Guinée, Guinée Forestière), et (ii) les cours d'eau des régions plates : constitués de

méandres, de lacs, d'étangs, de mares (Haute Guinée) et de deltas (Basse Guinée). Ces cours d'eau sont plus profonds que ceux des régions montagneuses et présentent un lit majeur plus grand et sont plus riches en faune et flore aquatiques. Du point de vue écosystémique ces milieux se distinguent en écosystèmes lotiques et en écosystèmes lenthiques.

La surface des plans d'eau est passée de 110 261 ha en 2005 à 111 462 ha en 2015, soit un accroissement de 1 201 ha en 10 ans (AFD *et al.*, 2019). Cet accroissement résulte de l'aménagement de nouveaux barrages hydroélectriques dans le pays. Les écosystèmes des zones humides intérieures sont passés de 121 153 ha en 2005 à 118 716 ha en 2015, soit une régression de 2 437 ha en 10 ans et -243,7 ha/an.

Carte N°2 : Typologie des Ecosystèmes de la Guinée



c) Initiatives stratégiques de l'OP8 dans les paysages terrestres et marins

L'objectif du PMF/FEM dans sa huitième phase est de promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et à encourager des partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires.

Pour se faire le programme renforcera :

- La collaboration effective avec le PNUD à travers ses projets en cours de mise en œuvre dans le pays
- Le suivi des projets sur financement du PMF par les services techniques de l'Etat pour garantir l'appropriation et la pérennisation des acquis.
- Les appuis des plates formes des OSC en vue démultiplier les résultats et impacts des projets.

d) Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

La liste des paysages n'est pas fermée. Tout projet soumis en faveur d'un site du terroir national, répondant aux critères de sélection spécifiés dans un appel à projet peut bénéficier d'accompagnement du PMF/FEM au cours de la phase opérationnelle (OP8).

Zones côtières hautement sensibles aux effets du changement Climatique :

Environ 35% des côtes guinéennes sont très vulnérables sur un linéaire total de l'ordre de 372 Km. Cette analyse a été réalisée sur la base de 5 critères relatifs à i) la lithologie de l'estran, ii) la géomorphologie du rivage, iii) la topographie de l'arrière-côte, iv) l'amplitude de la marée, et v) la dynamique côtière et à l'occupation des sols. Il n'a pas été jugé opportun d'utiliser des coefficients de pondération entre ces critères. Certaines zones prioritaires sont localisées dans les préfectures et sous – préfectures ci-dessus.

Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Durant l'OP8, le PMF/FEM va soutenir les initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap. Un accent sera mis sur l'inclusion des communautés avec des projets de cartographie de ces dernières et de renforcement de capacités en matière de gestion de projet. Le PMF/FEM va soutenir les plaidoyers en faveur de l'insertion des communautés et leur participation aux événements nationaux. Les points focaux genre, communautés et jeunesse vont aider au développement de projets ciblés et à l'intégration de cette approche dans tous les projets pertinents.

Les femmes sont des actrices importantes dans les paysages prioritaires et mènent généralement des activités agricoles. Elles sont particulièrement vulnérables, car souvent peu formées et très dépendantes de la nature. Le PMF/FEM va veiller à la responsabilité des femmes et des jeunes dans les projets mis en œuvre avec un objectif de 50% de projets menés par des femmes.

L'OP8 poursuivra les efforts du PMF dans la prise en compte du genre dans ses programmes et projets. A ce titre le PMF fera la promotion de l'implication des différents acteurs sociaux, notamment les acteurs vulnérables dans la conception, la formulation et la mise en œuvre des programmes et projets.

La protection et la promotion des droits des femmes et des filles demeurent une priorité majeure du PMF/FEM.

La promotion du genre et l'équité contribuera à la croissance économique à long terme, au progrès social et durable, au développement national, social, culturel et économique.

Gestion des connaissances

La gestion des connaissances va capitaliser l'ensemble des acquis obtenus depuis le lancement du PMF/FEM en Guinée. En partant des progrès réalisés durant les phases précédentes, il sera aisé de se positionner par rapport aux capacités et aux disponibilités des acteurs dans la planification et la mise en œuvre de l'OP8. Les localités ayant abrité des projets FEM seront des universités vivantes qui vont accueillir et accompagner des nouveaux bénéficiaires pour partager avec eux leurs expériences et savoir-faire (leçons apprises et bonnes pratiques). Il est nécessaire de créer des réseaux dynamiques entre les différents bénéficiaires pour faciliter le partage des expériences, en vue de faciliter et d'améliorer les méthodes de planification et de réalisation des projets, dans le but de la protection durable de l'environnement local et mondial.

Les acquis réalisés par les différents projets du PMF/FEM seront largement diffusés et accessibles à travers :

i) Les sites web du PMF/FEM et ses partenaires ; ii) Des documentaires et reportages médiatiques ; iii) Des ateliers ; et iv) Des rencontres d'échange entre les différents acteurs.

Les résultats du PMF/FEM seront systématiquement enregistrés après leur transmission par les bénéficiaires. Des articles et des documentaires seront réalisés par paysage afin de faire connaître les réalisations du PMF/FEM sur le plan national.

5. PLAN DE COMMUNICATION

Un cadre opérationnel de concertation et de communication sera mis en place afin de mettre toutes les parties prenantes au même niveau d'information. Ceci se fera à travers :

- ✓ L'organisation des rencontres périodiques avec les élus locaux, les cadres de l'administration centrale et déconcentrée, les acteurs de la société civile (ONG/OCB) pour assurer leurs participations effectives dans la planification et la réalisation des différents projets initiés ou accompagnés par le PMF/FEM (rencontres, tables rondes, colloques...) ;
- ✓ La production et la diffusion des supports audio-vidéo, numériques et photos des activités du Programme à tous les niveaux ;
- ✓ L'organisation d'émissions radiophoniques à travers les radios de proximités en vue d'une large information sur la mission, les enjeux, la démarche et les perspectives du PMF/FEM dans sa nouvelle phase ;
- ✓ L'implication des ONG/OCB dans la conception et la diffusion des informations relatives au PMF/FEM en vue de favoriser une plus large participation des acteurs de la société civile dans les activités du Programme ;
- ✓ La promotion de la consultation du site Web du PMF/FEM pour une plus large diffusion de sa mission, de ses activités ainsi que des résultats obtenus ;
- ✓ La réalisation de 2 études de cas sur des projets réussis dont les résultats seront diffusés et répliqués ;
- ✓ L'organisation des journées portes ouvertes pour accroître la visibilité des activités réalisées.
- ✓ La collaboration avec le programme environnement du PNUD, y compris la cellule de communication pour renforcer la visibilité des résultats obtenus par le PMF Guinée.

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT

Le plan de mobilisation des ressources pour l'OP8 inclura en plus du financement du PMF/FEM, celui des autres partenaires techniques et financiers (en particulier la FAO, le FIDA), de la Guinée d'une part mais des organismes et institutions nationales d'autre part.

Le programme se fixe comme objectif de mobiliser des ressources afin de pérenniser ses actions sur le terrain. Pour y parvenir le programme devra :

- ✓ Etablir et maintenir une étroite relation de travail avec les parties prenantes,
- ✓ Défendre les politiques du PMF, faire une comparaison des avantages et de bénéfices, et assurer la visibilité du programme ;
- ✓ Evaluer l'intérêt du programme et les priorités des donateurs clefs et des autres partenaires de développement ;
- ✓ Développer des campagnes de promotion du PMF et mettre à jour la stratégie de mobilisation des ressources du PMF ;
- ✓ Identifier les opportunités et les aires éligibles au soutien du PMF, et mobiliser des ressources du gouvernement, donateur et autres partenaires pour lever au mieux des fonds pour le PMF/FEM.

a) Opportunités de cofinancement

Avec l'appui du CNP, la Coordination Nationale va présenter le PMF/FEM et ses initiatives stratégiques aux donateurs potentiels afin d'explorer les synergies possibles entre leurs différents programmes et les opportunités de co-financement.

La méthode de recouvrement des coûts utilisée sera de privilégier les événements coorganisés avec le PNUD et les institutions nationales.

Pour assurer le cofinancement des activités du PMF des initiatives ci-après seront entreprises :

- ✓ L'apport de financements en nature (main d'œuvre ; agrégats ; terres nécessaires à la mise en œuvre d'activités ; équipements de travail ; logistique ; etc.) et/ou en espèce par les bénéficiaires et les porteurs de projets sur les paysages terrestres et marins en particulier les APACs ;
- ✓ L'appel à d'autres bailleurs de fonds pour la diversification des sources de financement (non FEM) qui contribueront à l'atteinte des objectifs de développement durable.

b) Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu

Dans le cadre de la mobilisation des ressources au cours de la phase opérationnelle OP8, le PMF/FEM Guinée développera des partenariats stratégiques et créera des synergies d'actions, notamment avec (i) les structures gouvernementales nationales ; (ii) les institutions financières (tels que la Banque mondiale, Banques Régionales de Développement, et/ ou autres organisations internationales) ; (iii) agences bilatérales (ambassades) ; (iv) organisations non gouvernementales et les fondations ; (v) secteur privé en vue de l'atteinte des objectifs fixés et (vi) l'apport des contributions en espèce et en nature par les bénéficiaires et les porteurs des projets.

La règle de cofinancement du PMF étant de 1/1, les OSCs et OCBs bénéficiaires seront encouragées à mobiliser un co-financement en espèces et en nature pendant la durée du projet. La mutualisation des connaissances et expériences des différents projets d'un paysage prioritaire donné permettra d'intéresser les partenaires potentiels du secteur privé. La diffusion des chiffres du programme permettra de montrer l'impact du PMF au niveau national et de mobiliser des financements supplémentaires provenant d'autres programmes nationaux et d'ONGs internationales.

7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT

Le PMF sollicitera l'appui financier et technique des bailleurs de fonds au niveau national et international pour lever des ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des initiatives stratégiques de l'OP8. En outre, il développera des initiatives qui permettront de booster les compétences des ONG/OCB dans la mobilisation des ressources concourant à financer un nombre important de projets locaux afin d'améliorer leurs impacts communautaires, régionaux et nationaux.

Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des collectivités locales dans la création de partenariat et la mobilisation des ressources pour la réalisation des projets inscrits dans leurs plans de développement local.

Il existe des possibilités et ouverture de collaboration avec des projets sous financement FEM et d'autres partenaires tels que L'Agence Nationale de Financement des Collectivité (ANAFIC), le projet Résilience des Littoraux en Afrique de l'Ouest (RESILAO), du Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine (PRCM).

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Comme toute planification, les risques qui menacent la mise en œuvre normale du Document de Stratégie Nationale de l'OP8 du PMF/FEM peuvent être nombreux et variés. Il est donc nécessaire de mettre en place un processus qui consiste à élaborer des solutions et à déterminer des actions visant à réduire les menaces qui entraveraient l'atteinte des objectifs visés.

Les risques sociaux et environnementaux susceptibles d'affecter la mise en œuvre de l'OP8 sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Description des risques potentiels identifiés dans OP8

Risques identifiés	Degré de risque	Probabilité de risque	Mesures d'atténuation
Insuffisance des capacités des OCBs à rédiger et gérer des projets	Fort	Fort	Organisation de plusieurs séances de rédaction des projets à l'attention des OCBs
Perturbations climatiques	Fort	Fort	Promotion des mesures d'adaptation et d'atténuation
Déforestation et dégradation des terres	Fort	Fort	Reboisement et mise en défens et appui aux APACs Promotion de l'accès à l'énergie à faible émission de carbone

			Promotion des mesures antiérosives et des bonnes pratiques culturelles
Troubles sociopolitiques	Moyen	Moyen	Reprogrammation des activités
Risque sanitaire lié aux pandémies et épidémies (Covid-19, Ebola, etc.)	Moyen	Moyen	Prise en compte des mesures barrières dans la mise en œuvre des projets
Faible capacité des ONG pour l'accès à la subvention	Moyen	Moyen	Renforcement des capacités des ONG/OCB Réseautage des ONG/OCB
Condition de cofinancement 1/1 difficile à respecter pour les ONG/OCB	Fort	Fort	Plaidoyer pour réduire le taux à 20 ou 30% Mobilisation de nouveaux bailleurs et partenaires

9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays

Chaque projet investit 4 à 6 % du montant total de la subvention dans le suivi et l'évaluation du projet. Les fonds peuvent également être utilisés pour la soumission des rapports d'avancement du projet, y compris le suivi des indicateurs FEM-8. Si une évaluation du projet fait partie du plan de suivi et d'évaluation du bénéficiaire, elle est également couverte ici.

La mise en œuvre d'OP8 reposera essentiellement sur une démarche qui met l'accent sur l'atteinte des résultats. Le suivi et le rapportage seront ainsi des éléments-clé dans cette démarche, car ils doivent permettre de suivre et d'évaluer les résultats de la mise en œuvre du programme et des projets, mais aussi de capitaliser et de diffuser les résultats et les leçons apprises.

Comme tout projet viable, le suivi-évaluation constitue une importante activité du PMF/FEM. Le suivi se résume à la détermination périodique et régulière de l'état d'avancement des activités par rapport au chronogramme élaboré. L'évaluation quant à elle, permet d'identifier, de mesurer et d'analyser les résultats obtenus et les progrès accomplis.

Il s'agit ici précisément : (i) de tirer les enseignements sur la base d'une appréciation des réalisations conformément aux objectifs fixés (ii) d'améliorer la qualité des projets et de maximiser leurs impacts dans une perspective de durabilité et (iii) d'identifier les difficultés rencontrées dans l'exécution des activités en vue de faire les recommandations pratiques pour corriger les insuffisances constatées à chaque étape de la vie du projet.

Le suivi et les rapports sont donc des éléments clés de ce processus, car ils devraient être utilisés pour suivre et évaluer les résultats de la mise en œuvre des projets et diffuser les résultats ainsi que les enseignements tirés.

a) Les outils du suivi-évaluation :

Les outils du suivi-évaluation sont entre autres : le cadre logique ; le chronogramme d'activités ; le budget ; les différents rapports d'activités et les rapports d'évaluation (états des lieux) ; et les grilles de suivi et évaluation.

b) Les étapes du suivi :

✓ Identification des sites des projets

Dans le cadre de l'identification des projets, une visite de terrain sera effectuée par la Coordination Nationale et/ou le Comité National de Pilotage.

En collaboration avec les ONG/OCB porteurs de projets, l'Equipe de la Coordination nationale identifie les sites choisis pour l'exécution des projets retenus et en cours de réalisation. C'est une localisation précise des lieux avec tous les renseignements pouvant faciliter la réalisation de la mission (géo localisation, personnes responsables, autorités et élus locaux, les services techniques, les leaders d'opinion, autres personnes ressources).

✓ Préparation de la mission, y compris les outils de suivi

Il s'agira de réunir tout le matériel nécessaire pour le bon déroulement de la mission : préparation de l'équipe, la documentation nécessaire (les outils de suivi), la logistique etc.

✓ Visites de terrain dont les objectifs sont :

- De porter un jugement sur le niveau d'implication et d'appropriation des projets par les communautés bénéficiaires, y compris les femmes, conformément à la mission du PMF/FEM ;
- D'apprécier, en collaboration avec les porteurs des projets, le niveau d'exécution en tenant compte du contexte, de la problématique, des objectifs et des stratégies retenus pour la mise en œuvre des activités.

✓ Elaboration et production des rapports de suivi en mettant l'accent sur les recommandations pour améliorer les étapes suivantes de mise en œuvre des projets.

Pour servir de base d'orientation pour les étapes suivantes, des rapports de suivi doivent être élaborés et diffusés au niveau de tous les services concernés. Ces rapports serviront d'outils de référence pour savoir si le projet ne s'est pas écarté de son chemin de départ (Objectifs et résultats attendus).

Comme dans les phases précédentes, au cours de la phase FEM 7, tout soumissionnaire ou porteur de microprojet doit impérativement intérioriser ce dispositif et le mentionner clairement dans son chronogramme d'activités.

c) La procédure de suivi et évaluation des différents partenaires (porteurs de projets)

Pour tout projet, le porteur et ses partenaires au niveau des localités concernées, doivent nécessairement organiser des séances de concertation et d'échange pour mettre tous les intervenants au même niveau d'information sur les activités et sur les méthodes envisagées pour atteindre les objectifs visés. Lors de ces rencontres, un accent particulier sera porté sur le rôle et la responsabilité de chaque acteur afin de faciliter la mise en œuvre réussie du projet.

Une grille d'analyse devra être élaborée et servira d'outil d'évaluation des projets. Cette grille portera sur la pertinence du projet, l'apport que le projet ambitionne pour le développement local et environnemental, la synergie qu'il envisage sur le genre et l'équité, et les perspectives opérationnelles. Le niveau d'implication et d'appropriation d'un projet par les membres de la communauté est un critère majeur de son acceptation.

La mise en œuvre des projets approuvés s'accompagne d'un chronogramme de suivi, établi de commun accord avec les parties prenantes. Le suivi se fera sous forme de missions ponctuelles de terrain de la Coordination Nationale du Programme et/ou des membres du CNP spécialisés dans les domaines focaux du FEM concernés.

Une fiche de suivi pour les visites sera élaborée par la Coordination Nationale. Les observations faites lors de la visite ainsi que les recommandations pour la bonne marche du projet, seront consignées sur ladite fiche et portées à la connaissance du porteur du projet et du CNP, si nécessaire. Les cas de : i) non-exécution des projets, ii) de mauvaise exécution des activités des projets, iii) des insuffisances dans l'exécution des projets, iv) de non-implication des communautés concernées, peuvent conduire à l'arrêt de l'exécution des projets. Cet arrêt sera suivi de l'application des mesures relatives à de pareilles situations. Conséquemment, le porteur défaillant est soumis au remboursement intégral des fonds déjà perçus. La CN, en collaboration avec le CNP, le CPMT, l'UNOPS, réorientent ces fonds vers d'autres projets plus fiables.

d) Assurance de la qualité des données

La coordination et/ou le CNP effectuera des missions de suivi évaluation programmées tout au long du processus de mise en œuvre des projets pour s'assurer de l'exactitude et la qualité des données fournies par les porteurs de projets en vue de formuler des recommandations.

L'enregistrement des données dans la base du SGP, se fera dès après l'approbation des projets par le CNP et à la signature des mémorandums d'accord (MOA). La base de données sera mise à jour mensuellement, au fur et à mesure que l'on reçoit les différents rapports d'exécution des projets, à chaque paiement et à la clôture du projet.

e) Clôture des Projets

A la fin de chaque projet, une évaluation finale et participative devra être réalisée par la Coordination Nationale du PMF/FEM, le Comité National de Pilotage et les représentants de la communauté locale bénéficiaire dudit Projet.

Tableau 7 : Plan de Suivi - Evaluation au niveau du programme national

Activités S & E	Objectifs	Parties responsables	Source de financement	Timing/Délai
Élaboration de la stratégie nationale du programme (SNP)	Définir un cadre d'identification des projets communautaires	Chef de Projet PNUD, PMF/FEM, CN, CNP, les parties prenantes	PMF/FEM,	Mai – Août 2024

Analyse des propositions de projets	Identifier, sélectionner et approuver les propositions de projets	CN, CNP	PMF/FEM, PNUD	Décembre/Janvier
Mission de Suivi et évaluation trimestriel des activités des projets	Evaluer l'efficacité des projets, des porte feuilles, des approches, l'apprentissage, la gestion adaptative.	CN, CNP, PNUD	PMF/FEM, PNUD	1 à 2 fois par an
Revues semestrielle et annuelle de la mise en œuvre de la stratégie du programme pays	Faire une évaluation semestrielle et annuelle du CNP afin de prendre des décisions et des mesures correctives en lien avec les résultats obtenus et les objectifs visés	CN ; CNP ; CPMT PNUD	PMF/FEM, PNUD	Juin et Décembre de chaque année
Elaboration du rapport annuel Pays (ACR)	Capitaliser les résultats annuels du programme pays pour le FEM	CN	PMF/FEM, PNUD	Décembre
Elaboration du rapport annuel de suivi – (AMR) enquête pays basée sur l'ACR	Capitaliser les résultats annuels et mettre à jour la base de données du programme pays pour le CNP et le CPMT	Porteur du projet, CN	PMF/FEM, PNUD	Juin-Juillet
Examen stratégique du portefeuille pays	Evaluer la performance de la gestion stratégique du programme pays	CN, CNP, PNUD	PMF/FEM, PNUD	Une fois par phase opérationnelle

Examen d'impact

La SNP de l'OP 08 utilisera comme référence le formulaire de diagnostic de l'impact environnemental et social du PNUD (version juillet 2022). Voir le formulaire en Annexe.

9.2 Cadre de résultats de la SNP

Tableau 8 : Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme de l'OP8 du PMF

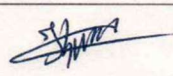
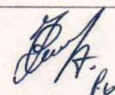
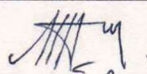
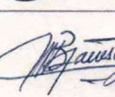
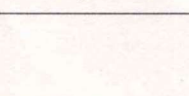
Alignement sur les ODD 2 (faim « zéro ») - 7 (énergie propre à un coût abordable) - 10 (inégalités réduites) - 12 (Consommation et Production durable) - 13 (lutte contre les changements climatiques) - 14 (vie aquatique) – 15 (vie terrestre)		
Synergie avec le descriptif de programme de pays (CPD) du PNUD : La SNP du PMF contribuera à l'atteinte des résultats de l'axe « Transformation économique durable et inclusive et gestion durable des ressources naturelles. Elle s'aligne sur : OUTCOME 2 : D'ici à 2028, les populations guinéennes, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les personnes vulnérables, notamment celles vivant dans les zones défavorisées, participent activement à la croissance économique soutenue par une économie diversifiée, inclusive, équitable, durable et génératrice d'emplois décents. OUTPUT 2.2¹ : Amélioration de l'accès des personnes vulnérables, des femmes et des jeunes vivant dans les zones ciblées à l'emploi productif et aux possibilités économiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'exploitation minière, ainsi qu'aux possibilités offertes par les solutions intelligentes en matière de climat OUTPUT 2.3² : Les communautés vivant dans les régions défavorisées ont accès à une énergie propre et abordable, grâce à des technologies novatrices. OUTPUT 2.4 : La population et les institutions nationales, régionales et locales ont la capacité d'appliquer les mesures appropriées dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci, des économies verte et bleue et de la réduction des risques de catastrophe.		
Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD : Objectif du programme PMF/OP8 : Veiller à la participation des OSC/OCB locales dans des approches des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur donnant accès à la connaissance et à l'information, en leur donnant les moyens d'apprendre par la pratique, en développant leurs compétences, et en leur fournissant une assistance technique et des subventions pour des interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial.		
1 Initiatives stratégiques de la SNP de l'OP8 du PMF	2 Indicateurs et objectifs de la SNP	3 Moyens de vérification
<u>Initiative stratégique 1 :</u> Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés	1000 hectares de paysages faisant l'objet de pratiques améliorées (à l'exclusion des aires protégées) (indicateurs de base 4.1 et 4.3 du FEM) 750 hectares d'aires marines protégées créées ou faisant l'objet d'une gestion améliorée (indicateur de base 2 du FEM)	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Variables de comparaison pour l'évaluation de

	500 hectares d'habitat marin dans le cadre de pratiques améliorées (indicateur de base 5 du FEM)	référence (utilisation de modèles conceptuels et de données des partenaires, le cas échéant) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
<u>Initiative stratégique 2 :</u> Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire renforcées	500 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration (indicateur de base 3.1 du FEM) 4 (nombre) partenariats pour faire progresser l'agriculture et la pêche durables et/ou la sécurité alimentaire (tels que la diversification, l'intensification durable, la gestion durable de la pêche, les pratiques agricoles agroécologiques, l'agriculture intelligente face au climat, les programmes de certification, les initiatives d'approvisionnement local, la réduction des déchets et l'économie circulaire, etc.)	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national Indicateurs pour la résilience dans les paysages socio-écologique de production (SEPL)
<u>Initiative stratégique 3 :</u> Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone	40 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre atténuées/évitées (indicateur de base 6 du FEM) Augmentation de 21 190 kW de la capacité installée d'énergie renouvelable grâce aux systèmes à l'échelle communautaire (biomasse, micro-hydroélectricité, énergie solaire, etc.) 4 (nombre) solutions adaptées localement promouvant les technologies à faible teneur en carbone (telles que les technologies de biogaz nouvelles/modifiées, les fourneaux à haut rendement énergétique développés localement, les utilisations innovantes de l'énergie solaire/éolienne, etc.)	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen de la Stratégie nationale du programme (Apport du CNP)

<u>Initiative stratégique 4 :</u> Coalitions de gestion des produits chimiques et des déchets au niveau local et mondial	4 (nombre) recommandations politiques ou initiatives de plaidoyer liées à la pollution d'origine tellurique résultant du projet PMF 4 (nombre de) coalitions locales à mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets renforcées et/ou établies Indicateurs et objectifs supplémentaires spécifiques au pays, basés sur l'évaluation de référence du paysage terrestre et marin (à déterminer)	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Partenariat stratégique avec l'IPEN et les partenaires nationaux de Mercury GOLD Rapport annuel de suivi (AMR), base de données mondiale Examen du programme national
<u>Initiative stratégique 7 :</u> Renforcer l'inclusion sociale	500 (nombre de) personnes bénéficiant des investissements financés par le FEM, ventilées par sexe (indicateur de base 11 du FEM) 30 (nombre de) projets comportant des interventions ciblées en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes 10 (nombre de) projets qui démontrent des modèles de participation (a) des peuples autochtones, (b) des jeunes et (c) des personnes handicapées. 10 (nombre de) subventions avec un soutien ciblé pour 1) les femmes ou les groupes de femmes ; 2) les jeunes ou les groupes dirigés par des jeunes ; 3) les groupes de peuples autochtones 400 000 USD (montant de la subvention) du portefeuille total de subventions obtenues par 1) des femmes ou des groupes de femmes ; 2) des groupes de jeunes ou des groupes dirigés par des jeunes ; 3) des groupes de peuples autochtones	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
Initiative stratégique 8 : Suivi et évaluation et gestion des connaissances	40 (nombre de) projets avec réunions impliquant les OSC/OCB locales ou les communautés pour suivre les résultats du projet, évaluer les impacts et identifier les leçons apprises 4 (nombre d') événements d'échange/partage de connaissances avec la participation des communautés locales	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF

	4 (nombre de) référentiels de connaissances en ligne développés dans le cadre du projet PMF 4 (nombre d') examens d'impact nationales/internationales réalisées avec des preuves de l'impact du PMF et des leçons apprises. 4 (nombre d') échanges Sud-Sud entre communautés, ONG/OSC ou autres partenaires à l'intérieur d'un pays ou entre pays pour transférer des connaissances, reproduire des technologies, des outils ou des approches sur des problèmes environnementaux mondiaux.	Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
--	---	---

13. Approbation du comité national de pilotage

Les membres du CNP participant à l'élaboration, l'examen et à l'approbation de la SNP de l'OP8	Téléphone	Signatures
Mr. Seydou Bari SIDIBE	628724492	
Mme Kadiatou Dalein DIALLO	628795958	
Mr. Fodé TOURE	611512323	
Pr. Amirou DIALLO	622 64 29 07	
Mr. Mamadou Ciré CAMARA	622 02 94 74	
Mr. Aboubacar SAMOURA	628355216	
Mr. Alsény Conakry CAMARA	664 34 66 63/628 96 46 14	
Mr. Mori CAMARA	628 85 80 43	
Mr. Cece Noel KPOGHOMOU	621 96 03 56	
Mr. Nankama Ousmane TRAORE	622 990451 et 660123187	
Mme Kadiatou Virginie TOURE	625822882	
Mr. Moussa Télé TOUNKARA,	628 08 95 32	



